

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 2 novembre 2023 — N° 76

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Serres Saint-Anne inc., récipiendaire de la bourse AgrEauresponsible or Desjardins.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marie-Ève Dupont.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin d'appuyer les démarches des citoyens pour faire de la Garderie Kidz inc. un centre de la petite enfance.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du parc éolien Le Nordais.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner la fermeture de Magazine Montréal Families Inc.

2 novembre 2023

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme Place à l'emploi.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de féliciter M. Anthony Battah pour sa course pour la protection du papillon monarque.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marc-André Paillé.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale des personnes proches aidantes.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mathis Bourbonnais.

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi Mékinac et du Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières—MRC des Chenaux.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Fondation de la visite.

2 novembre 2023

À 9 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Fabien Roy, ancien député de Beauce et de Beauce-Sud.

Présentation de projets de loi

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 39 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 39.

Dépôts de documents

M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Le bilan de la mise en œuvre et la reddition de compte 2022-2023 de la maternelle 4 ans à temps plein.

(Dépôt n° 1063-20231102)

2 novembre 2023

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 58 concernant les normes de qualité de l'air pour le nickel, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 17 octobre 2023 par M. Zanetti (Jean-Lesage);

(Dépôt n° 1064-20231102)

La réponse à la question écrite n° 60 concernant l'efficacité énergétique des bâtiments, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 17 octobre 2023 par M. Bouazzi (Maurice-Richard);

(Dépôt n° 1065-20231102)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 septembre 2023 par Mme Rizqy (Saint-Laurent) concernant les horaires de travail à temps complet pour le personnel de soutien scolaire.

(Dépôt n° 1066-20231102)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 1^{er} novembre 2023 sur la motion proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que les modifications proposées aux frais de scolarité des étudiants canadiens hors Québec auront pour effet de diminuer les retombées économiques générées par leur présence au Québec, de nuire au développement de certaines universités québécoises et de favoriser l'essor des universités ailleurs au Canada, notamment à Toronto;

2 novembre 2023

QU'elle constate qu'aucune étude d'impact ne soutient cette décision et qu'il est hasardeux de prétendre comme le fait le gouvernement que cette mesure permettra de récupérer des sommes d'argent additionnelles pour financer le réseau universitaire;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de reculer sur cette mesure.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **151** en annexe)

Pour : **26** Contre : **69** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale se souvienne de la nuit des longs couteaux du 4 au 5 novembre 1981;

QU'elle déplore les négociations survenues entre le premier ministre du Canada et sept premiers ministres provinciaux en l'absence de représentants du Québec, lesquels ont mené au rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne et à l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982;

QU'elle réaffirme formellement qu'elle n'a jamais adhéré à cette loi qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement et que celle-ci demeure toujours inacceptable pour le Québec;

2 novembre 2023

QU'elle réitère que la nation québécoise possède le droit de décider seule de son avenir politique et, en vertu du pacte fédératif, d'assurer la protection et le développement de sa personnalité distincte;

QU'à cette fin elle entend utiliser les mécanismes constitutionnels et législatifs lui permettant d'affirmer la souveraineté du Parlement québécois;

Enfin, qu'elle s'oppose formellement et dénonce toute démarche du gouvernement fédéral qui aurait pour effet de restreindre à nouveau les pouvoirs, les droits et l'autonomie du Québec, de s'ingérer dans ses champs de compétences ou de modifier l'architecture constitutionnelle canadienne sans son consentement.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **152** en annexe)

Pour : **94** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Fortin (Pontiac), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), présente une motion concernant la gestion de la forêt publique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, présente une motion concernant l'évitement fiscal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

2 novembre 2023

M. Bérubé (Matane-Matapédia), présente une motion concernant le Plan d'immigration du Québec 2024; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles.

Mme Soucy, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'annulation de la politique SEJ-18 du Centre de services scolaire des Mille-Îles;

2 novembre 2023

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports et de la Mobilité durable, sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la commissaire au développement durable intitulé « Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ».

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 298 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que l'interpellation entre Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) et Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, portant sur le sujet suivant : « L'incapacité du gouvernement caquiste de juguler la pénurie de main-d'œuvre qui compromet les services publics » et prévue le vendredi 3 novembre 2023, se tiendra de 8 heures à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 15, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 11 h 26.

2 novembre 2023

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 7 novembre 2023, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 11 h 27, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 7 novembre 2023, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 2 novembre 2023, à 9 h 40, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, le représentant du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 36 Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes

La Présidente

NATHALIE ROY

2 novembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 151)

POUR - 26

Beauchemin (<i>IND</i>)	Derraji (<i>PLQ</i>)	Grandmont (<i>QS</i>)	Morin (<i>PLQ</i>)
Bouazzi (<i>QS</i>)	Dufour (<i>PLQ</i>)	Labrie (<i>QS</i>)	Nadeau-Dubois (<i>QS</i>)
Cadet (<i>PLQ</i>)	(<i>Mille-Îles</i>)	Lakhoyan Olivier (<i>PLQ</i>)	Nichols (<i>IND</i>)
Caron (<i>PLQ</i>)	Fontecilla (<i>QS</i>)	Leduc (<i>QS</i>)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
(<i>La Pinière</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Maccarone (<i>PLQ</i>)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Garceau (<i>PLQ</i>)	Massé (<i>QS</i>)	Setlakwe (<i>PLQ</i>)
Cliche-Rivard (<i>QS</i>)	Ghazal (<i>QS</i>)	McGraw (<i>PLQ</i>)	Tanguay (<i>PLQ</i>)

CONTRE - 69

Abou-Khalil (<i>CAQ</i>)	Dubé (<i>CAQ</i>)	Julien (<i>CAQ</i>)	Provençal (<i>CAQ</i>)
Asselin (<i>CAQ</i>)	Dufour (<i>CAQ</i>)	Lachance (<i>CAQ</i>)	Reid (<i>CAQ</i>)
Bélangier (<i>CAQ</i>)	(<i>Abitibi-Est</i>)	Lacombe (<i>CAQ</i>)	Rivest (<i>CAQ</i>)
(<i>Orford</i>)	Duranceau (<i>CAQ</i>)	Laforest (<i>CAQ</i>)	Roberge (<i>CAQ</i>)
Bernard (<i>CAQ</i>)	Émond (<i>CAQ</i>)	Laframboise (<i>CAQ</i>)	Rouleau (<i>CAQ</i>)
Bérubé (<i>PQ</i>)	Fitzgibbon (<i>CAQ</i>)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Roy (<i>CAQ</i>)
Blanchette Vézina (<i>CAQ</i>)	Fréchette (<i>CAQ</i>)	Lamontagne (<i>CAQ</i>)	Sainte-Croix (<i>CAQ</i>)
Blouin (<i>CAQ</i>)	Gagnon (<i>CAQ</i>)	LeBel (<i>CAQ</i>)	Schmaltz (<i>CAQ</i>)
Bogemans (<i>CAQ</i>)	Girard (<i>CAQ</i>)	Lecours (<i>CAQ</i>)	Simard (<i>CAQ</i>)
Bonnardel (<i>CAQ</i>)	(<i>Lac-Saint-Jean</i>)	(<i>Les Plaines</i>)	Skeete (<i>CAQ</i>)
Bourassa (<i>CAQ</i>)	Girard (<i>CAQ</i>)	Lecours (<i>CAQ</i>)	St-Louis (<i>CAQ</i>)
Bussière (<i>CAQ</i>)	(<i>Groulx</i>)	(<i>Lotbinière-Frontenac</i>)	Tardif (<i>CAQ</i>)
Caire (<i>CAQ</i>)	Grondin (<i>CAQ</i>)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Thouin (<i>CAQ</i>)
Carmant (<i>CAQ</i>)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	Lemay (<i>CAQ</i>)	Tremblay (<i>CAQ</i>)
Charest (<i>CAQ</i>)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Lemieux (<i>CAQ</i>)	(<i>Dubuc</i>)
Charette (<i>CAQ</i>)	Haytayan (<i>CAQ</i>)	Malette (<i>CAQ</i>)	Tremblay (<i>CAQ</i>)
Chassin (<i>CAQ</i>)	Hébert (<i>CAQ</i>)	Martel (<i>CAQ</i>)	(<i>Hull</i>)
Dionne (<i>CAQ</i>)	Jacques (<i>CAQ</i>)	Paradis (<i>PQ</i>)	
Dorismond (<i>CAQ</i>)	Jeannotte (<i>CAQ</i>)	Poulet (<i>CAQ</i>)	
Drainville (<i>CAQ</i>)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Poulin (<i>CAQ</i>)	

2 novembre 2023

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 152)

POUR - 94

Abou-Khalil (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Beauchemin (IND)	Dubé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
(La Pinière)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Charest (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Cliche-Rivard (QS)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	(Dubuc)
Derraji (PLQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dionne (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	(Hull)